

Conseil communal de Lutry

Rapport de la sous-commission des finances chargée de l'examen des postes budgétaires 2024 relatifs au dicastère «Aménagement du territoire et bâtiments».

La sous-commission chargée d'étudier ce dicastère était composée de V. Arlettaz et G. Coderey. Elle s'est réunie le 7.11.2023.

Étaient présents pour la Commission des finances, A. Silauri, G. Coderey, A. Plattet, E. Gysler, L. Fouvry, V. Arlettaz, R. Sulzer, A. Plattet, L. Paschoud.

La séance s'est déroulée en présence de P.-A. Schlaeppli, Municipal, C. Valeiras, cheffe de service et L. Meienhofer, architecte au service des bâtiments. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour toutes les réponses apportées à nos questions et remarques.

Les points ci-dessous ont notamment fait l'objet de questions ou de remarques de la part des commissaires :

Page 65 – 402.3185.09, Promotion en faveur des énergies ren. :

Il y a une diminution du budget ; pour quelle raison ?

C'est une décision politique, pour se rapprocher des dépenses effectives de ces dernières années.

Cette ligne de budget ne concerne que le contrat Energo, qui permet de faire des contrôles concernant l'efficacité énergétique des bâtiments.

À noter que le contrat pluriannuel en vigueur est de 15'720 CHF HT, soit 16'993.35 TTC en 2024.

Page 66 – 403.3526, Cotisations CIL (Lavaux), ASIT :

Pourquoi cette augmentation ?

Pendant plusieurs années, la CIL a facturé un pourcentage faible (25%) de ce qui était prévu. Pour 2024, le pourcentage passera à 50% pour répondre aux besoins de fonctionnement de cet organe.

Cette hausse a été décidée par l'assemblée générale de la CIL.

La cotisation à la CIL représente 11'000.-, celle à l'ASIT 3'000.-. La ligne couvre également une contribution à la CCL.

Page 88 – 502.3141 011, Buvette - participation forfaitaire à la rénovation de la buvette - entretien courant de la buvette :

S'agit-il bien de la buvette du FC Lutry ? Quel est le mode de fonctionnement entre la commune et le FC Lutry sur le plan financier et quel est le montant total des subventions ?

Il s'agit bien de la buvette du FC Lutry. La commune met ce local à disposition de cette association moyennant une participation mensuelle de CHF 1'500.-. Dans le courant de cette année, le service ATB a été sollicité afin de participer financièrement à la rénovation de cette buvette. Sur un montant global de l'opération estimé à CHF 50'000.-, ATB propose de participer à hauteur de CHF 15'000.- pour le rafraîchissement des divers revêtements, la modification de l'agencement de cuisine, la mise aux normes des installations électriques et de l'éclairage. En contrepartie, il a été convenu avec le président du FC Lutry de porter la participation de CHF 1'500.- à CHF 2'500.-.

Page 103 – 581.3141, Entretien du bâtiment :

Pourquoi cette augmentation ?

L'augmentation de CHF 9'000.- correspondant au remplacement progressif des chaises dont l'état global laisse à désirer. Le coût unitaire d'une chaise représente environ 600.-.

Le montant est prévu dans le budget, mais il est toujours possible de l'affecter à un projet de changement du matériel plutôt qu'un simple remplacement.

Cette augmentation fait suite à une demande de la paroisse.

Page 103 – 584.3652.02 et 03, Paroisses protest. et cath. :

Pourquoi -5'000.- d'un côté et +5'000.- de l'autre ?

Le budget 2024 a été ajusté en fonction des dépenses effectives 2022.

Page 121, Bâtiment des Champs - Remplacement de la chaudière à gaz :

Quelles sont les raisons avancées par l'étude complémentaire pour ne pas mettre en place un mode alternatif de production de chaleur ?

Ensuite d'une fissure survenue sur la cuve de la chaudière à gaz, il devient urgent de procéder à un remplacement de cet équipement. Par ailleurs, un audit énergétique réalisé ce printemps a permis de constater qu'il devenait impératif de procéder à la rénovation de l'enveloppe du bâtiment afin de tendre aux standards de confort actuels et de réaliser des économies d'énergie conséquentes. Une étude complémentaire préalable réalisée par un ingénieur CVSE a permis de déterminer qu'il n'est pas judicieux de procéder, dans l'immédiat, à la mise en œuvre d'un mode alternatif de production de chaleur (chaudière à bois, à pellets ou encore PAC). Il est, dès lors, proposé, de mettre en œuvre deux chaudières murales à gaz de puissance 120 KW chacune.

L'audit énergétique du bâtiment indique que celui-ci est un «gouffre» énergétique. Le but est de dimensionner la chaufferie par rapport aux besoins actuels.

En cas de rénovation (y.c. isolation) de l'ensemble du bâtiment, la chaufferie sera ainsi surdimensionnée. Le but du crédit est de procéder à un remplacement économique en attendant la rénovation.

Lorsque l'immeuble sera rénové, la première sera remplacée par une chaudière répondant aux nouvelles exigences légales en vigueur, et la deuxième pourra être utilisée comme appoint ou en cas d'avarie.

La commune n'est que l'un des trois copropriétaires, dont l'accord est nécessaire pour une éventuelle rénovation. Il est à relever que la proposition soumise au Conseil a été ratifiée par l'ensemble des copropriétaires.

La part de la commune concernant ce projet est au prorata du volume chauffé (d'où une part importante de la commune). En revanche, une éventuelle rénovation sera répartie au prorata des surfaces de façades à rénover, et la part de la commune sera plus réduite.

Question générale, Révision du PGA :

La révision du PGA est l'un des grands projets de ce dicastère ; est-ce que des charges supplémentaires sont attendues le concernant ?

Une enquête complémentaire aura lieu au printemps, dont le montant est déjà inclus dans le budget.

Question générale, Construction du nouveau collège :

Il s'agit, là aussi, d'un projet important du dicastère ATB. Des charges supplémentaires sont-elles attendues en 2024 ?

Le préavis déjà validé par le Conseil communal concernant la réalisation du mandat d'études parallèles (MEP) devrait suffire jusqu'à la demande du crédit d'étude devant le Conseil communal.

Lutry, le 21 novembre 2022



V. Arlettaz
Membres de la sous-commission



G. Coderey

Conseil communal de Lutry

Rapport de la sous-commission des finances chargée de l'examen des postes budgétaires 2024 relatifs au dicastère «Sécurité et Mobilité».

La sous-commission chargée d'étudier ce dicastère était composée de M. Westphal et A. Plattet. Elle s'est réunie le 14.11.2023.

Étaient présents pour la Commission des finances, G. Coderey, A. Silauri, C. Moser, A. Plattet, L. Fouvy, V. Arlettaz, L. Paschoud.

La séance s'est déroulée en présence de P. Sutter, Municipal, N. Urfer, Déléguée à la Mobilité, et R. Cavin, commandant de l'APOL. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour toutes les réponses apportées à nos questions et remarques.

Les points ci-dessous ont notamment fait l'objet de questions ou de remarques de la part des commissaires :

Page 30 – 112.4350.01, Prestations Bourse pour SI et APOL :

L'estimation des années précédentes était-elle sous-évaluée concernant l'APOL ?

La hausse résulte effectivement de l'augmentation de la facture de Lutry à Police Lavaux pour les prestations de bourse.

Page 45 – 180.3185, Mandats et études liées à la mobilité :

Peut-on avoir une idée du pourquoi des reports ? BHNS ? Est-ce que d'autres études en stand-by sont connues mais non annoncées dans ce compte? Si oui, serait-il possible d'avoir une liste complète de la liste d'attente (pour se projeter) ?

L'étude relative à la requalification du centre de Savuit a été repoussée à 2024 en raison des travaux de la Balance. Au sujet du masterplan, sa réalisation a été stoppée à la suite de l'abandon du PP7. Il reprendra lorsque des avant-projets de réaménagement auront été définis pour les routes de Lavaux, La Conversion et du Landar. Le montant de CHF 10'000.- est là pour permettre le cas échéant de reprendre l'élaboration du masterplan rapidement. Aucun montant concernant les études relatives au réaménagement de la route de Lavaux n'est prévu sur ce compte. Pour 2024, aucune étude n'est en stand-by.

Page 45 – 181.3517.01, Part au déficit TL :

Pourquoi la part. au déficit a encore augmenté ? Quelle est la projections de ce déficit à 4 ans ? Cela devrait diminuer de nouveau et à partir de quand ?

Il y a 3 facteurs explicatifs :

1. L'augmentation générale de l'indemnité d'exploitation des TL augmente à cause du contexte macroéconomique: taux d'intérêt positifs, inflation, et coût de l'énergie.
2. L'augmentation des kilomètres parcourus en 2022 sur le territoire de Lutry : +23.47% avec le prolongement de la ligne 47 jusqu'à Pra Grana.
3. Une partie de l'augmentation de la participation de Lutry à l'indemnité d'exploitation des TL contient les kilomètres parcourus sur Bourg-en-Lavaux qui sont par la suite refacturés à celle-ci.

Les projections à 5 ans sont en cours d'élaboration. Elles seront présentées au Conseil d'administration des TL en décembre.

La diminution de l'indemnité d'exploitation des TL peut être décidée par le Conseil d'administration. Pour qu'elle diminue, il faudrait :

- Une diminution de la population sur l'agglomération lausannoise,
- Une réduction de l'offre de transports publics,
- Un contexte macroéconomique favorable à la diminution des coûts (déflation, taux d'intérêt très bas ou négatifs, prix de l'énergie bas, etc.)

Page 45 – 181.4273.03, Comm. s/mise à disposition Véhicules Mobility :

Pourquoi cette hausse ?

Chaque année, le nombre de kms parcourus par le véhicule Mobility stationné sur le parking de La Possession croît. La commission perçue pour ce dernier est donc en hausse.

Page 46 – 181.3657.02, Subventions et promotions en faveur des mobilités durables :

Serait-il utile de prévoir plus pour prévoir de nouvelles demandes durant l'année ?

Les demandes de soutien faites au service de la Mobilité doivent respecter les critères énoncés dans le formulaire « Demandes de fonds par des associations auprès du service de la mobilité ».

Ledit formulaire précise que : « La demande de financement doit être présentée au plus tard en juillet pour l'année suivante. Ainsi, chaque demande reçue peut être prise en considération lors de l'élaboration du budget.

Page 73 – 433.3101, Imprimés macarons, cartes à gratter DP :

Pourquoi cette hausse, alors que les revenus sont constants ? Est-ce une hausse des coûts de production ? Ou des impressions utiles pour plusieurs années ? (sachant que le montant dans les comptes 2022, près de 10'000.-, est aussi élevé que celui des trois années précédentes cumulé)

La hausse résulte de la refacturation du coût d'impression des cartes à gratter vendues aux automobilistes souhaitant un stationnement prolongé à Lutry.

Page 73 – 434.4272, Revenus locations mensuelles :

Pourquoi en hausse ? Davantage d'abonnements ?

La hausse continue des recettes sur ce compte d'année en année s'explique par un report progressif des bénéficiaires d'autorisation de stationnement prolongé (habitants comme pendulaires) d'autres zones dans lesquelles le taux d'occupation des places de stationnement est déjà très élevé.

Page 85 – 471.3185, Prestations administratives de l'APOL :

Pourquoi cette augmentation (+100%)?

La hausse correspond effectivement à l'augmentation de la facture de Police Lavaux pour la gestion administrative du port.

Page 106 – 541.3521, Part au déficit SDIS Ouest-Lavaux :

La création de ce fonds de renouvellement des véhicules signifie-t-elle, en contrepartie, que des investissements ne seront plus demandés aux différentes communes pour l'acquisition de véhicules ? Le cas échéant, quelle est la participation de l'ECA dans l'acquisition de véhicules ?

Oui en effet c'est bien le cas. Ces véhicules ne sont pas financés par l'ECA. Il n'y pas de participation car l'ECA finance et fournit les véhicules qui relèvent des missions que la loi lui attribue et couverts par l'assurance (feux et éléments naturels). Le reste est à la charge des Communes (inondations par accident ou usures, les sauvetages de personnes et animaux, les levées de doute, les chutes d'arbres et de matériel (non dues au vent), les ascenseurs, alarmes automatiques, feux de forêts, etc...

Question générale, APOL :

Y a-t-il des comparatifs / benchmarks concernant les coûts d'une police intercommunale ?

Le coût par policier de l'APOL est le plus bas ou parmi les plus bas, par rapport aux autres polices (inter)communales.

Page 124, Remplacement du contrôleur des feux au carrefour du Voisinand :

Y a-t-il urgence à effectuer ce remplacement alors qu'un réaménagement est prévu à l'avenir ?

Le réaménagement ne devrait pas intervenir avant plusieurs années. En outre, le matériel acheté et installé sera réutilisé à l'avenir dans la nouvelle configuration.

Page 124, Amélioration réglage de la signalisation des feux de Corsy – mise en place de caméras avec système de détection :

Le mini-préavis couvre à la fois l'étude et l'investissement ; les deux pourront-ils être réalisés en 2024 ?

En principe, oui.

Lutry, le 21 novembre 2022



M. Westphal
Membres de la sous-commission



A. Plattet

Conseil communal de Lutry

Rapport de la sous-commission des finances chargée de l'examen des postes budgétaires 2024 relatifs au dicastère «Finances et Gérances, Travaux et Domaines».

La sous-commission chargée d'étudier ce dicastère était composée de A. Silauri et C. Moser. Elle s'est réunie le 15.11.2023.

Étaient présents pour la Commission des finances, G. Coderey, R. Sulzer, C. Moser, V. Arlettaz, L. Fouvy, L. Paschoud.

La séance s'est déroulée en présence de MM. E. Blanc, Municipal, Y. Leiser, boursier et A. Pedretti, chef de service. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour toutes les réponses apportées à nos questions et remarques.

Les points ci-dessous ont notamment fait l'objet de questions ou de remarques de la part des commissaires :

Page 5 / 21 / 50 – budget général, Revenus :

Comment ont été évalués les revenus pour les personnes morales pour 2024 ? Sur quelle base et pourquoi sont-ils inférieurs au budget 2023 ? Par ailleurs, comment sont évalués les revenus pour les successions et donations, les récupérations après défalcatons et pour les intérêts moratoires ?

Elles reposent sur les projections 2023 qui peuvent effectivement être plus faibles que pour 2022. Sachant qu'il s'agit d'impôts provenant principalement de 3 sociétés, le montant des revenus peut s'avérer nettement plus fluctuant que ceux des personnes physiques. La Municipalité a rencontré ces sociétés qui ont toutes confirmé qu'elles devraient garder leurs activités sur le territoire de la commune.

Pour les impôts aléatoires, il s'agit d'estimations reposant essentiellement sur les moyennes des années antérieures.

Page 16 / 21 / 51 – 212.4411, Revenus des impôts sur les gains immobiliers :

Comment ce montant est évalué sur la base de quelles données à disposition ?

La hausse des taux a ralenti les transactions. Pourquoi table-t-on sur une telle hausse des revenus ?

Ce montant est estimé en fonction des impôts encaissés les 2 années antérieures et la projection de l'année en cours. Les transactions immobilières à Lutry n'ont pour le moment pas marqué de ralentissements significatifs et les gains immobiliers réalisés demeurent importants. Il s'agit toutefois d'impôts relativement aléatoires dont on n'a aucune maîtrise.

Page 16 – 444, Compensation cantonale RIE3 :

Sur quelle base est-elle appréciée ?

Cette compensation est liée à l'impôt sur le bénéfice/capital des entreprises vaudoises. Pour Lutry, sur la base du décompte final 2022, cette compensation représente environ 10% de ce montant, soit environ 660'000.-

Page 20, Charges péréquatives :

Le préavis indique que le décompte final péréquatif 2023 interviendra durant le 1er semestre 2025. N'arrive-t-il pas plus tôt, d'habitude (i.e. décompte final provisoire avant la clôture des comptes) ?

En effet, il s'agit du 1er semestre 2024 pour le décompte final 2023 et non 2025. En 2025, interviendra le décompte final 2024. Un décompte final provisoire parvient en principe d'ici fin mars, permettant d'en tenir compte lors du bouclage.

Page 25 – 111.3011, Traitements :

Les CHF 50'000 supplémentaires sont-ils le résultat des indexations ou l'ajout d'un poste ?

Il s'agit de plusieurs paramètres à savoir: d'augmentation statutaire pour CHF 26'000, d'indexation de 1.5% pour CHF 19'000 et de primes jubilaires pour le solde

Page 29 – 117.4809, Les champs prélèvement fonds réserves :

Est-ce réellement un investissement ou de l'entretien courant ?

En l'occurrence, le montant de remplacement de cette chaudière étant supérieur à CHF 50'000, cette charge est considérée comme étant une dépense d'investissement selon le RCom, d'où également la possibilité de prélever ce montant sur le fonds de réserve.

Page 33 – 118.4271.04, Appartements château des rôdeurs loyer :

Dois-je comprendre que le loyer annuel d'un 54m2 était de CHF 10'000 jusqu'à présent ?

Oui, il s'agissait d'un appartement occupé par le locataire sortant depuis plus de 23 ans qui n'avait quasiment pas subi de réfection depuis l'entrée du locataire et profitait bien évidemment de la baisse de taux d'intérêt comme protection de hausse de loyer. Il s'agit toutefois d'un appartement relativement vétuste, au 3ème étage, sans ascenseur .

Page 33 – 118.4271.07, Rte MDL 295 Loyer :

Raison et validité de la hausse ?

Cette augmentation est liée à la révision du prix de location des places de parc actuelles et à une estimation ambitieuse des revenus liés à la mise en location de nouvelles places.

Page 35 – 130.4361, Remboursement salaires APG LAA :

Comment peut-on prévoir une hausse des cas d'assurance ?

Il n'y a pas que des cas d'assurance, mais également les indemnités APG pour service militaire ou autre. Ce montant repose sur une moyenne jugée prudente des remboursements encaissés ces 2 dernières années.

Page 39 – 152.3011, Traitements :

Le budget prévu pour les traitements du personnel de la bibliothèque est en baisse, après avoir connu une hausse dans le budget 2023. Quelle est la raison de ces variations ? Est-ce lié à la création d'un deuxième poste à la bibliothèque, et, si oui, pourquoi une baisse de CHF 9'000.- en 2024 ?

Le budget 2023 avait été réalisé en tenant compte d'une estimation des coûts d'engagement d'une nouvelle collaboratrice à 50%. Le budget 2024 a été revu à la baisse selon les coûts effectifs.

Page 41 – 155.3124, Combustible, chauffage :

Une baisse actuellement est-elle cohérente ?

Cette diminution est issue d'une baisse importante de la consommation d'environ 35% constatée depuis l'introduction du gaz sur le collège du Gd-Pont qui devrait être effective depuis 2023. De plus, les charges 2022 sont quelque peu surévaluées compte tenu du stock mazout non reporté en fin d'année.

Page 41 – 161.3658.05, 161.4066, FDS équip touris région Lausanne, Produit de la taxe communale de séjour :

Quelles hypothèses pour la hausse ? Simple hausse de tarif, nombre de contributeurs ?

Cette hausse est issue d'une estimation de l'encaissement de la taxe de séjour de Airbnb depuis 2023.

Cette taxe n'a pas été prélevée avant, c'était trop difficile pour la Commune, et qui est prélevée maintenant par l'UCV.

Cela veut dire que la taxe locative n'a probablement pas été déclarée, mais que la commune n'avait pas les moyens de contrôler cela.

Page 43 – 171.3316, Amortissement location patinoire :

Est-ce que ce poste comprend tous les frais liés à la patinoire, y compris l'installation et l'aménagement de la buvette ? Et qu'en est-il des recettes liées à cette dernière (PM 1273/2020) ?

La commune met à disposition de la SDL toute l'infrastructure (patinoire, buvette, etc). La SDL se charge de gérer celle-ci et garde les recettes de la buvette. La SDL a certaines obligations et ses revenus sont très modestes, même parfois négatifs.

Page 45 – 171.4272, Loyer Local commercial + Antennes :

Où est-ce et pourquoi cette hausse ?

Il s'agit d'un nouveau contrat de loyer depuis 2022 reposant sur le C.A. et non plus sur un loyer fixe préférentiel lié à des activités au profit de la Commune dans le domaine touristique.

Page 51 – 221.4222.02, Intérêts sur prêt exploitation du Rivage :

Quelles sont les échéances et modalités de fixation du taux ?

intérêt s/prêt 500'000.- à 1.8% + intérêt sur prêt 300'000.- à 1.3% (taux de placement à court terme) selon contrats de prêts.

Page 52 – 220.3223.90, Nouveaux emprunts prévus :

Comment ont été estimés les taux d'intérêt et sur combien d'années?

Les taux d'intérêt ont été estimés entre 1.8% et 2% soit un taux d'intérêt moyen sur des périodes comprises entre 7 et 10 ans selon les conditions d'emprunts actuels (réf. sept. 2023)

Page 53 – 310.3146, Parcelles communales - entretien courant :

Pourquoi cette augmentation par rapport au budget 23 et comptes 22?

L'entretien des lisières doit être renforcé en 2024, pour éviter que ces prairies deviennent des forêts et que l'on ne puisse plus revenir à une parcelle en prairie.

Page 53 – 321.3120, Eau, électricité bâtiments/dépôts forestiers :

Ce poste est-il nouveau? ou y a-t-il une nouvelle répartition?

Nouvelle répartition, auparavant compris dans le 412.3120

Page 55 – 321.3188.03, Coûts d'expl. en forêts prot. communales :

Pourquoi cette augmentation au budget ? Quel lien avec la subvention (321.4518.93) ?

Estimation réalisée par le garde forestier en fonction de ses observations annuelles. Subvention à 80 % par la Confédération pour le maintien et l'entretien de forêts protectrices (par ex. pour glissement de terrains).

Page 55 – 321.3146, Entretien des chemins forestiers :

Pourquoi une augmentation par rapport aux comptes 2022 ? (sachant que l'année 2023 était exceptionnelle)

Budget 2022 = CHF 32'000.-. Budget 2024 CHF 23'000.-. En termes de budget, les estimations de dépenses ont diminué.

Dans un premier temps, il avait été prévu de mettre des barrières de protection des zones de source (parfois situées sur les chemins forestiers), pour éviter d'éventuels risques de contamination des sources avec des véhicules forestiers lors de différents travaux. Mais ces

barrières n'ont pas pu être installées car cela nécessite un plan de desserte du Canton qui n'a toujours pas été fourni à la Commune à ce jour.

Page 65 – 402.3185.08, Etudes diverses de projets :

Peut-on en savoir plus sur ces projets ? Pourquoi cette augmentation conséquente au budget par rapport au budget 23 et aux comptes 22 ? Va-t-on tout dépenser ou s'agit-il, comme dans d'autres lignes de budget «études» de l'ensemble de ce qui pourrait être fait, mais qui ne sera que partiellement réalisé en 2024 ? Peut-on avoir le détail ?

L'année précédente, il y avait la liste des études, mais la liste a été oubliée cette année. Ce point concerne surtout les Travaux et AT. Il y a beaucoup d'incertitudes sur la réalisation de ces études.

Cela concerne par exemple une étude sur le réaménagement de la bretelle autoroutière de Corsy CHF 75'000.

Une étude sur le port, rénovation, pour CHF 50'000.-. Av Williams, év. pose d'un trottoir CHF 40'000. Etude d'assistance aux jardiniers, pour améliorer le traitement des surfaces vertes CHF 26'000. Rte de La Croix (giratoire) trottoir et canalisations mal accessibles et en partie sur des parcelles privées (dossier d'enquête) CHF 26'000. Dans le quartier des Brûlées, aménagement de terrains entre les bâtiments existants et év. pour des espaces sportifs / publics CHF 25'000. Nouveau refuge au Bois de la Ville CHF 25'000. Lors du répertoires des ouvrages d'arts, certains ouvrages semblent en mauvais état et nécessitent des analyses complémentaires avant d'engager des travaux.

Plan de classement des arbres 15'000.- .

D'autres montants (CHF 70'000.) avaient été prévus dans une version antérieure du budget et n'ont pas été intégrés au budget car leur probabilité de réalisation était jugée trop faible pour 2024.

Page 67 – 412.3114, Achat machines et matériel :

De quoi s'agit-il?

Cela concerne des machines pour les jardiniers, pour la voirie et le menuisier, en grande partie dédiée aux nouveaux locaux de la voirie pour un montant de CHF 17'000.-, ce qui explique cette forte augmentation (particulier pour l'année).

Page 71 – 432.3526.02, Éclairage public – Consommation d'énergie :

Pourquoi cette évolution en dent de scie ? Cette baisse significative est-elle liée à l'extinction de l'éclairage la nuit et/ou au remplacement d'anciens luminaires par des LED ? Ou s'agit-il d'autre chose ?

La baisse est clairement liée aux différentes mesures prises par la Municipalité (extinction de l'éclairage la nuit plus tôt + rempl. par des LED). L'écart entre 2022 et le budget 2024 provient de l'augmentation des tarifs de l'électricité.

Page 71 – 432.3180, Frais de transp et incin. déchets voirie :

Pourquoi cette hausse (+50%) ?

Incinération des déchets de balayage de route stockés depuis plusieurs années (> 5 ans) = CHF 15'000.-

Page 81 – 451.4354.01, Produit de récupération papier carton :
Pourquoi en baisse ?

Ce produit est sujet à de fortes variations boursières.

Page 81 – 451.4354.02, Produit de récupération verre :
Pourquoi en hausse ?

Ce produit est sujet à de fortes variations boursières.

Page 81 – 451.4342.01 et 02, Revenus de la taxe au sac et de base forfaitaire :
Ces 2 postes évoluent en sens opposés, est-ce correct ?

Les bases de calcul et d'estimation de ces deux postes sont totalement différentes.
La base forfaitaire concerne les entreprises et les particuliers, et elle est en augmentation du fait de l'augmentation des habitants et des entreprises sur la commune.
La taxe au sac est gérée par GEDREL pour les différentes communes affiliées au même système de sac. Le revenu de cette taxe est lié au poids des déchets collectés sur la commune.
Vu le pourcentage important des revenus de la taxe forfaitaire par rapport aux coûts du traitement des déchets (plus de 60%), la Municipalité a décidé de réduire le montant de la taxe forfaitaire (par entreprise et par habitant), ce qui lui permet d'économiser de la TVA (vu que c'est une facturation interne).

Page 84 – 462.3139, Produits réactifs :
Pourquoi cette hausse ? Récurrente ?

Le coût de ces produits a subi de très fortes hausses. La guerre en Ukraine en est une cause. Certaines matières actives sont produites en Ukraine et les prix ont fortement augmenté.

Page 85 – 471.3321.02 , Nouvel enrochement :
N'est-il pas possible de séparer port et plage dans les comptes ?

En effet, il s'agit plus d'une dépense liée au lac qu'au port. La rubrique 472 s'y prête mieux. Étant donné que l'amortissement et le prélèvement sur le fonds de réserve se compensent, il n'y a pas d'incidence à proprement parler sur la rubrique "471" du port. Il est cependant proposé à la COFIN de rectifier le No de compte en 472 dans les comptes effectifs 2024.

Page 91 – 507.3141.02, Salle de gym du centre scolaire Corsy – Entretien courant :
Pourquoi cette salle de gym est en rubrique 507, alors que celles du Grand-Pont et des Pâles sont en rubrique 171 ? (même question pour le complexe de la Croix, rubrique 508)

Il s'agit d'une répartition historique avant la création des nouveaux collèges. Un remaniement complet du plan comptable sera effectué dans le cadre de la mise en place du nouveau plan comptable MCH2 pour le budget 2026.

La mise en place du nouveau plan comptable demande beaucoup de travail et nécessite de commencer déjà la mise en œuvre à mi-2024. Toutes les communes ne peuvent pas migrer en même temps et il a été décidé avec le Canton d'un calendrier de migration pour chaque commune. Les SI ont été migrés l'année passée et cela a déjà pris beaucoup de ressources. Le travail pour l'élaboration du MCH2 est estimé à 2 mois à plein temps.

Page 107 – 711.3666.01, Subvention communale s/taxe forfaitaire :

Cette subvention ne va-t-elle pas à l'encontre de l'idée de la loi qui souhaite appliquer le principe du pollueur-payeur? Et en cas de potentielle suppression (voir préavis arrêté d'imposition), ne pourrait-on pas demander aux SI de facturer cette position ?

Il s'agit d'une décision Municipale prévue dans le cadre du préavis. Cette taxe n'est pas vraiment causale puisqu'elle ne tient pas compte de la quantité de déchets triés, mais elle est fixe par habitant ou entreprise quel que soit le tri effectué. De plus, ce ne sont pas les SI qui factureraient ces prestations, mais la Bourse communale, soit environ 6'000 factures/an à traiter.

Ce point fait partie des réflexions de la Municipalité concernant l'accroissement des recettes de la commune.

Page 113 – 745.3668, Participation aux charges de Loyer :

Quels sont les critères d'octroi et combien y a-t-il de bénéficiaires ?

Il y a un bénéficiaire.

Page 122, Éclairage terrain de Beach Volley :

Quelles seront les charges durables en matière d'entretien et de courant ?

4 mâts avec des sources lumineuses de 1300 W chacune. Pour une utilisation de 2h /jour sur 50 jours cela représente : $4 \times 1300 \times 2 \times 50 = 520\,000 = 520 \text{ kWh}$ à 40 ct/kWh = 208 Fr. pour la conso de l'éclairage.

Tous les éclairages sont en LED et il y a des boutons pour allumer et éteindre l'éclairage, qui s'éteint automatiquement à 22 heures.

Page 123, Amélioration esthétique giratoire du Landar : Quelle est l'estimation des éventuelles aides financières de la Confédération ?

100.-/ m2 soit pour env. 200 m2 = CHF 20'000.-

La subvention de la Confédération qui pourrait être obtenue pour ces travaux ne figure pas dans les recettes au budget.

Page 125, Renouvellement Place de Jeux Casimir Reymond :

La durée de vie de tels équipements est-elle seulement de 15 ans ?

Durée de 12 à 14 ans, variable en fonction de l'usage, de la fréquentation et de la qualité de fabrication.

Lutry, le 21 novembre 2022

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Silauri'.

A. Silauri
Membres de la sous-commission

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Moser'.

C. Moser

Conseil communal de Lutry

Rapport de la sous-commission des finances chargée de l'examen des postes budgétaires 2024 relatifs au dicastère «Services industriels».

La sous-commission chargée d'étudier ce dicastère était composée de C. Gay et R. Sulzer. Elle s'est réunie le 01.11.2023.

Étaient présents pour la Commission des finances, A. Silauri, C. Gay, G. Coderey, A. Plattet, R. Sulzer, C. Moser, L. Fouvy, V. Arlettaz, L. Paschoud.

La séance s'est déroulée en présence de C. Monod, Syndic, P. Csikos, secrétaire municipal, et Y. Leumann, chef de service. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour toutes les réponses apportées à nos questions et remarques.

Les points ci-dessous ont notamment fait l'objet de questions ou de remarques de la part des commissaires :

Page 18, Report engag. monteur prévu au budget 2023 :

Quelle est la raison de ce report ? Quels sont les plans futurs : l'engagement est-il annulé ou reporté ?

Une exigence fédérale impose que les compteurs actuels soient remplacés pour 80% par des compteurs smartmeters d'ici 2028. La difficulté d'approvisionnement de ces nouveaux compteurs entraîne un retard de livraison de 8 mois pour 500 prévus. L'installation de ces compteurs est un projet conséquent et le processus n'est ainsi pas encore finalisé. Il a donc été décidé d'utiliser la main d'œuvre interne pour leur pose et de suspendre l'engagement du monteur prévu en 2023.

Page 141 – 821.3162.02, Réserve d'énergie :

Peut-on nous donner des détails sur cette ligne ?

Cette Réserve d'énergie constitue une nouvelle "taxe" fédérale pour la réserve d'électricité. Elle entrera en vigueur dès 2024 et se monte à 1,2 ct/kWh. Ce montant permettra de couvrir les coûts liés aux mesures prises par la Confédération pour renforcer la sécurité d'approvisionnement en hiver, notamment le maintien d'une quantité d'eau suffisante en amont des barrages en prévision des besoins en électricité durant la période hivernale. Cette mesure contraint donc les entreprises gérant les barrages à réduire leur production

d'électricité durant le reste de l'année. La taxe permet ainsi de pallier le manque à gagner pour ces entreprises.

Page 141 – 821.3162.01, Achat services – Système Swissgrid :

Pourquoi une telle hausse (tant par rapport au budget 2023 qu'aux comptes 2022) ?

Les tarifs de Swissgrid (régulateur des réseaux électriques) ont passablement évolué ces dernières années. En 2022 le tarif se montait à 0.16 ct/kWh, en 2023 à 0.46 et pour 2024 à 0.75ct/kWh. Les hausses annoncées par Swissgrid résultent essentiellement de l'augmentation des prix de marché observés depuis le printemps 2022. Celles-ci renchérissent les prestations refacturées par l'opérateur national et en particulier :

- La réserve de réglage. Celle-ci permet à Swissgrid d'assurer à tout moment l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité en Suisse. Les réserves de réglage sont tenues à la disposition de Swissgrid par différents fournisseurs, comme les centrales électriques, qui sont rémunérées en contrepartie. Les dépenses liées à la réserve de réglage sont donc déterminées par l'évolution des prix sur les marchés de l'électricité.
- Le coût des pertes actives. Les pertes actives résultent du transport et de la transformation de l'énergie électrique par effet Joule. Swissgrid doit acquérir sur le marché de l'électricité l'énergie nécessaire à la compensation de ces pertes.

Page 141 – 821.3123.03, Achat d'énergie – Pertes réseau :

Pourquoi cette hausse importante (+45%) ? Est-ce dû à l'augmentation du coût de l'énergie ou à davantage de pertes ?

L'augmentation du coût de nos pertes réseau est dû principalement à l'augmentation du prix de l'énergie. D'une manière générale, les pertes restent stables du fait d'une consommation constante.

Page 142, Électricité – Comparaison entre achats et ventes :

La colonne «Budget 2023» ne correspond pas aux chiffres du budget 2023, mais semble plutôt être celle du budget 2022.

Effectivement c'est une erreur. Le tableau sera corrigé

Page 142, Électricité – Comparaison entre achats et ventes :

Le total des ventes est plus bas d'env. 2 mio kWh, essentiellement dû à une baisse des TU simple. Prévoit-on une telle baisse de la consommation ? Sait-on d'où cela peut provenir ?

La différence représente les pertes réseau (2'454'000 kWh), le solde est dû aux différences d'arrondi. De plus, l'électricité rachetée aux auto-producteurs est en augmentation, et l'équipement de Corsy devrait être mis en service, ce qui permet de réduire l'approvisionnement en électricité extérieur à la commune.

Page 142, Électricité – Comparaison entre achats et ventes :

Pourquoi est-ce que les comptes 825.4342.01 et 02 ne sont pas repris à la page 142 ? Comment ces charges sont-elles répercutées sur les clients ?

Ces comptes représentent les montants qui nous sont facturés par Swissgrid. Ils sont refacturés au même tarif aux consommateurs. Ils peuvent être ajoutés au tableau, mais ne constituent pas une information pertinente.

Page 144 – 826.3123.03, Achat d'électricité – Garanties d'origine :

Pourquoi ce montant a-t-il significativement baissé ? (de 0.9 cts/kWh à 0.35 cts/kWh)

L'achat de garanties d'origine peut être modifié chaque année. Pour baisser les coûts de l'énergie, nous avons renégocié et acheté des GO d'origine hydraulique suisse en lieu et place de GO hydro Lavey et GO solaires.

Lutry, le 21 novembre 2022



C. Gay
Membres de la sous-commission



R. Sulzer

Conseil communal de Lutry

Rapport de la sous-commission des finances chargée de l'examen des postes budgétaires 2024 relatifs au dicastère «Affaires sociales, cultes, jeunesse, paroisses».

La sous-commission chargée d'étudier ce dicastère était composée de E. Gysler et L. Fouvy. Elle s'est réunie le 2.11.2023.

Étaient présents pour la Commission des finances, G. Coderey, A. Plattet, E. Gysler, V. Arlettaz, R. Sulzer, L. Paschoud.

La séance s'est déroulée en présence de A. Amy, Municipal, S. Brelli, secrétaire municipale adjointe, Y. Cochand, délégué à la jeunesse et J.-D. Conus. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour toutes les réponses apportées à nos questions et remarques.

Les points ci-dessous ont notamment fait l'objet de questions ou de remarques de la part des commissaires :

Page 37 – 151.3653 011, 151.3653.03, Participations s/organisation de concerts, Concerts Bach – subvention annuelle :

1. Peut-on avoir des précisions sur ces participations? A quelles conditions sont-elles octroyées ? Quels sont les critères d'attribution de ce type de soutien ?
2. Concernant les Concerts Bach, pourquoi est-ce une ligne spécifique, plutôt que compris dans le total des soutiens divers ?

1. Les soutiens attribués par la commune doivent être réévalués pour définir des critères plus objectifs et clairs. Cela permettra aussi de mieux appréhender quelle part est versée pour des activités sur le territoire communal ou en-dehors, pour quel type d'activité, etc. La Municipalité veut mettre en œuvre le vœu de la Commission de gestion de redéfinir ces critères d'ici à la fin de l'année 2024.

Toutefois, ces activités ne sont qu'une petite part des tâches du service, et il a manqué du temps/des ressources pour revoir ces critères en 2023. C'est pourquoi il est prévu de le faire courant 2024.

2. Une ligne spécifique avait été créée suite à la décision de la Municipalité de l'époque, au vu de l'importante subvention annuelle. Le plan comptable sera revu lors du passage aux normes MCH2.

Page 39 – 152.3011, Traitements :

Le budget prévu pour les traitements du personnel de la bibliothèque est en baisse, après avoir connu une hausse dans le budget 2023. Quelle est la raison de ces variations ? Est-ce lié à la création d'un deuxième poste à la bibliothèque, et, si oui, pourquoi une baisse de 9'000.- en 2024 ?

Il n'y a pas eu de changement d'EPT entre 2023 et 2024. La différence vient probablement de la différence entre l'estimation pour le budget 2023 (avant l'engagement de personnel supplémentaire) et le montant réellement engagé.

Page 37 – 151.3653.010 et 011, Encouragements et soutiens culturels

Participations concerts :

Qu'y a-t-il dans les 22'000.- et 6'000.- d'autres soutiens divers ? Comment sont définis les montants pour ces deux lignes ? Et quelle est la différence entre les lignes 010 et 011 ? Ne devrait-on pas comptabiliser différemment les activités sur le territoire de la commune et en-dehors ? Cela permettrait de se faire une idée rapide des "voilures" de soutien pour la commune et pour la région. Et enfin, quelle partie de ces montants a déjà fait l'objet d'une demande et/ou d'une décision d'attribution, et quelle partie de ces montants n'a pas encore été attribuée ? Développement souhaité

Les montants sous «autres soutiens divers» (22'000.- et 6'000.-) ne sont pas encore attribués lors de l'élaboration du budget, mais permettent de répondre à des demandes ultérieures.

Les soutiens refusés par la commune le sont essentiellement pour des raisons de fond (p.ex. ne concernent pas assez Lutry ou sa population), mais pas en raison de l'épuisement du budget.

De manière générale, les services sont pris par le travail quotidien et manquent de temps pour se projeter dans les planifications futures.

Les règles actuelles sont parfois non-écrites, mais s'inscrivent dans la logique d'activités à Lutry, impliquant des Lutryens ou, dans d'autres communes, servant les Lutryens (p.ex. pour des activités qui ne sont pas présentes à Lutry, comme un cinéma, etc.)

Page 89 – 505, Cantines scolaires :

Sachant la pénurie sérieuse de locaux aux cantines, est-il utile d'ajouter une location / aménagement d'un ou plusieurs containers? Ne faut-il pas prévoir des aménagements / locations rapides pour répondre aux besoins et impératifs ?

Il y a effectivement une tension sur les locaux mais pas de pénurie. Aux Pâles, ouverture d'un espace dans les sous-sols et d'un deuxième espace calme dans le bâtiment II. Au Grand-Pont, les locaux sont suffisants. A La Croix, ils sont aussi à priori suffisants (à voir l'impact de l'horaire continu sur la pause de midi en hiver). A Corsy, il manque un certain confort pour l'animation. Une pré-étude a été réalisée pour l'implantation de container et découlé sur une infaisabilité de l'opération. Les possibilités d'aménagement sont extrêmement limitées en raison de l'utilisation de la parcelle.

Rien n'est donc mis au budget car aucun projet concret n'est actuellement prêt. En cas de besoin et de possibilité, la Municipalité reviendra avec un préavis et/ou un crédit supplémentaire.

Page 89 – 505, Cantines scolaires :

Hausse du budget de 13% - qu'est-ce qui justifie cette augmentation ?

L'augmentation du nombre d'enfants pris en charge induit une augmentation du personnel de service et de commande de nourriture.

De manière générale, les comptes 505 et 506 sont en main directement de la commune, alors que les comptes 512 et 521 sont gérés par les écoles avec la commune en appui.

Page 91 – 506, Autres activités parascolaires :

Hausse du budget de 98% - qu'est-ce qui justifie cette augmentation ?

Il s'agit de l'ouverture de deux nouveaux espaces pour élèves, lieux d'accueil pour le midi avec engagement de personnel, ainsi que du transfert en 506 des prestations Devoirs surveillés et Sport facultatif.

L'évolution est due non seulement à la croissance démographique, mais aussi à un recours plus élevé que par le passé aux offres parascolaires, ainsi qu'à un pourcentage plus faible de recours aux écoles privées.

Page 92 – 506.4332, Part de parents – autres activités parascolaires :

Le renseignement complémentaire indique qu'il s'agit d'un montant auparavant colloqué dans les comptes 512 et 521.4332. Mais il semble que seul le compte 512.4332 ait été transféré ici, et que le compte 521.4332 ait été maintenu. Pourquoi ?

Tout le parascolaire est en 505 ou 506, charges comme recettes.

Les montants sous le compte 521.4332 ne correspondaient pas à des activités parascolaires du ressort de la commune. Ils correspondent à la participation des parents pour du scolaire hors cadre (voyages d'études etc). Les montants sont stables ; il n'y a qu'une modification du plan comptable.

Page 95 – 512.3180, Frais de spectacles, piscine divers :

Pourquoi est-ce en baisse ?

Un effort d'économie a été demandé aux services. Dans le cadre du budget des écoles, nous avons réduit sur des postes usuellement non dépensés dans leur entièreté depuis plusieurs années. Le budget a donc essentiellement été adapté à la baisse en fonction des dépenses des dernières années.

Page 97 – 521.3522, Écolages élèves second. scol. autres communes :

Une augmentation d'élèves d'autres communes est-elle prévue?

Il n'y a pas d'augmentation particulière prévue. Des variations sont possibles en fonction des situations particulières et des effets démographiques.

Page 97 – 550.3512, Bourses d'études et d'apprentissage :

Pourquoi cette augmentation par rapport au budget 2023 et comptes 2022?

Il s'agit d'une partie de la participation à la cohésion sociale (PCS), dont la facture est transmise par le canton après répartition entre les différentes communes. Il n'y a pas de marge de manœuvre de la commune.

Page 101 – 570.4512, Participation du canton :

Pourquoi cette baisse de la participation cantonale ?

Il s'agit d'une adaptation du montant par rapport aux montants réels. Le précédent montant était mis d'office depuis plusieurs années.

Page 101 – 570.4653, Subvention J & S :

Pourquoi cette baisse de subvention ?

Il s'agit d'une réorganisation des sports scolaires facultatifs. L'horaire continu à La Croix diminue également l'offre à midi.

Page 107 – 711.3525, Réseau Accueil de jour des enfants :

Pourquoi une telle hausse (+13.6%) ?

Cela concerne le réseau PPBL (Pully-Paudex-Belmont-Lutry), qui fait l'interface entre le canton (FAJE) et les structures de Lutry.

Le réseau n'exploite pas directement de structures de garde, mais encaisse et distribue les subsides cantonaux et gère en commun l'informatique. Sur ce plan, plusieurs nouveaux modules devraient être introduits en 2024.

Le réseau n'employant personne, c'est le chef de service de la ville de Pully qui assure le travail, celui-ci étant refacturé aux autres communes. En raison de la charge de travail, le but est d'engager une personne (à temps partiel) pour reprendre une partie des tâches.

Page 107 – 711.3655.14, Divers projets de cohésion sociale :

Pas de projets de cohésion sociale ? Ou est-ce que les dépenses suivantes sont dans d'autres lignes (p.ex. le 714.3653) ?

La cohésion sociale est en 714 avec un poste de traitement et un poste "projet".

Page 111 – 713.3011, Traitements :

Certains quartiers de la ville de Lausanne possèdent environ 3 EPT pour des quartiers de 10'000 personnes. D'autres villes de la taille de Lutry (Epalinges) possèdent également des services sociaux bien plus développés vis-à-vis du ratio taille service/nombre d'habitant.e.s? Au vu de l'ampleur du service, n'est-il pas utile de nommer le délégué Jeunesse - Chef de Service ?

Le service Jeunesse & Cohésion sociale a environ 3 ans d'existence et a repris des tâches précédemment en mains de la direction des écoles.

Le service s'est essentiellement focalisé sur la partie jeunesse.

Une grande partie du temps est consacré aux activités des structures pré- et parascolaires, au détriment des autres activités.

Il n'y a pas suffisamment d'EPT pour une réflexion de fond et des objectifs à long terme.

Page 111 – 714.3653, Soutiens divers activités de loisirs :

N'est-il pas utile de renforcer le Service de la cohésion sociale pour faire face aux différents développements urbains, démographiques et aux enjeux sociaux qui vont avec?

Développement souhaité

Une augmentation de CHF 10'000 du traitement est liée au développement de la mémoire des Lutryens. Le projet est encore en développement.

Une partie est également liée à des ateliers participatifs ou d'autres activités (p.ex. fête d'Halloween).

Les activités de la partie Cohésion sociale se sont essentiellement concentrées jusqu'à présent sur les quartiers solidaires et sur le projet du parc Bochat.

Le service se développe petit-à-petit en fonction de sa capacité à gérer les projets et de ce qui peut être obtenu au budget.

Page 126, Parc Bochat - Aménagement du parc pour des activités extra-scolaires et de cohésion sociale :

Ce crédit ne devrait-il pas faire l'objet d'un préavis complet, étant donné le montant en jeu ainsi que la portée de l'objet? En particulier, il n'est pas clair si le bâtiment sera mis à disposition des différentes structures d'accueil à l'année ou de manière ponctuelle. Peut-on avoir des précisions à ce sujet?

L'impulsion est liée à un appel à projets de la Fondation Leenards. Au vu des délais courts pour faire face à cet appel, le premier projet a été élaboré rapidement.

Pour rester dans le cadre du montant voté dans le budget 2023, le projet aurait été plutôt restreint, et la Municipalité souhaite donc étoffer ce projet, d'où le complément demandé dans le cadre du budget 2024.

Le projet initial prévoyait en effet une exploitation exclusive sur la belle saison. Les enjeux de zone ont amené l'exécutif à réorienter le projet vers une possibilité d'exploitation annuelle. Avec le budget actuellement disponible, un bâtiment exploitable à l'année permettrait l'accueil de moins de 20 personnes ce qui est sous-dimensionné.

Les aménagements projetés pourront être utilisés par d'autres structures (p.ex. APEMS) au long de l'année. Le but premier reste toutefois la cohésion sociale intergénérationnelle. Un comité sera constitué pour gérer ces activités et se coordonner avec les éventuelles utilisations parascolaires/extrascolaires.

Le montant accordé par la Fondation Leenards n'est pas lié à l'approbation de ce mini-préavis, mais sans ce mini-préavis, le projet serait bien plus restreint.

Le montant est une estimation haute des besoins, mais n'est pas lié à des devis précis.

Lutry, le 21 novembre 2022



E. Gysler
Membres de la sous-commission



L. Fouvy

Conseil communal de Lutry

Rapport de la sous-commission des finances chargée de l'examen des postes budgétaires 2024 relatifs au dicastère «Administration générale et informatique».

La sous-commission chargée d'étudier ce dicastère était composée de C. Gay et R. Sulzer. Elle s'est réunie le 01.11.2023.

Étaient présents pour la Commission des finances, A. Silauri, C. Gay, G. Coderey, A. Plattet, R. Sulzer, C. Moser, L. Fouvy, V. Arlettaz, L. Paschoud.

La séance s'est déroulée en présence de C. Monod, Syndic et P. Csikos, secrétaire municipal. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour toutes les réponses apportées à nos questions et remarques.

Les points ci-dessous ont notamment fait l'objet de questions ou de remarques de la part des commissaires :

Page 27 – 111.3180.06, Honoraires et frais de procédures divers :

La baisse de 10k est-elle liée à une baisse des demandes ou un budget non atteint les dernières années ?

Cette baisse résulte d'une volonté de rapprocher ce poste au budget des dépenses effectives des exercices précédents.

Page 29 – 113.3114, Achat matériel pour réception :

Quelle partie de ce budget est distribuée sous forme de cadeau et quelle partie du matériel acheté reste en main de la commune ?

Ce poste comprend les achats de remplacement de la vaisselle réutilisable mise à disposition des associations locales, ainsi que les verres viticoles offerts dans le cadre des anniversaires des 80-90-100 ans des habitants. Ainsi, environ la moitié du montant est consacrée aux cadeaux et l'autre moitié à du matériel restant en mains de la Commune. A noter que les achats de remplacement de la vaisselle réutilisable sont en grande partie remboursés par la facturation aux associations locales des verres cassés ou perdus (associations qui encaissent en contrepartie les consignes des usagers).

Page 35 – 134.3186.101, Assurance incendie ECA :

Cette augmentation a-t-elle été communiquée par l'ECA ?

Les montants des années précédentes intégraient un rabais qui avait été accordé pendant plusieurs années par l'ECA à ses assurés au vu des bons résultats financiers et/ou d'une sinistralité contenue au sein de son portefeuille. En 2023, aucun rabais de ce type n'a été accordé, d'où une première augmentation des primes effectivement payées. Par mesure de prudence, par anticipation des effets de la pression inflationniste sur les primes d'assurance, et au vu de l'adaptation de la somme d'assurance nécessaire pour certains objets (p.ex.: réaménagement et rénovation du bâtiment de La Balance), nous avons ajusté ce poste en 2024.

Page 47 – 190.3163, Maintenance et développement des programmes :

Qu'est-ce que cette application spécifique pour la gestion des séances, et de quelles séances parle-t-on ?

Le montant dont il est question a pour but d'étudier l'opportunité de faire évoluer le logiciel de gestion des séances de la Municipalité et de remplacer le logiciel de gestion des réservations de salles dans les bâtiments de la Commune, dont l'actuel n'est plus adapté au nombre de salles, aux besoins des usagers internes et externes et dont l'avenir du développement n'est plus assuré.

Page 66 – 404.3656.01, Subvention pour favoriser le développement durable :

Pourquoi cela n'est plus prévu en 2024 alors que cela figurait en 2023 ?

Le montant inscrit au budget 2023 a pour but de subventionner auprès des restaurateurs de Lutry une phase de test dans l'utilisation du système de vaisselle réutilisable "ReCircle", en réponse au postulat de la Conseillère Leconte "Accélérons le développement de l'économie durable à Lutry". L'invitation à participer à cette phase test va être adressée ces prochaines semaines aux restaurateurs de Lutry. Ce poste ne figure plus au budget 2024, car en cas d'adoption du système par les restaurateurs, son financement sera assuré dans le cadre de l'exploitation normale de ces commerces.

Page 87 – 501.3114, Achats machines, matériel :

Pourquoi cette augmentation par rapport aux comptes 2022 et budget 2023 ?

La Conciergerie doit faire l'acquisition en 2024 (déjà prévu en 2023) de deux nouvelles machines à injection/extraction pour le nettoyage des moquettes des collèges des Pâles et de la Croix en remplacement de deux machines équivalentes qui sont tombées en panne cet été lors des grands nettoyages après 20 ans d'exploitation. Celles-ci ne pouvant plus être réparées, elles doivent être changées par de nouveaux modèles similaires.

Page 91 – 507.3114, Achats machines, matériel :

Pourquoi cette augmentation par rapport aux comptes 2022 et budget 2023 ?

Afin d'optimiser l'entretien des sols du collège de Corsy, une autolaveuse devrait être acquise en 2024.

Page 37 – 151.3800, Allocation pr. Financement 5ème vol. s/Lutry :

Cette allocation est maintenue alors que le tome 5 est déjà publié. Est-ce pour prévoir de futurs volumes ? Ou pour finir d'amortir le 5ème ?

Il s'agit d'une allocation dans un fonds de réserve pour de futures publications historiques sur Lutry, issue du produit de la vente des précédents volumes amortis (compte 151.4352). L'histoire de Lutry a déjà fait l'objet de cinq ouvrages historiques richement documentés. Pour poursuivre cette démarche de mise en valeur du passé de notre Commune dans un format plus aisé à publier, il est envisagé de s'orienter vers la mise en place d'une collection de cahiers historiques thématiques, plus en adéquation avec l'actualité et dont un exemplaire pourrait être édité annuellement. Un montant sera consacré à l'étude de ce projet.

Page 35 – 132.3099, Divers, autorités et personnel :

Est-ce que ce chapitre contient possiblement des mandats: sécurité au travail et audits ?

Ce poste comprend les diverses dépenses liées au personnel et aux autorités telles que : Fête de Noël du personnel communal, contribution pour l'achat d'argent REKA, cadeau de naissance, cadeau de départ en retraite, avis mortuaires et fleurs lors de décès familiaux, etc.

Lutry, le 21 novembre 2022



C. Gay
Membres de la sous-commission



R. Sulzer